

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2800

19 novembre 2012

SOMMAIRE

Bussy S.A	CPI Atlantis S.à r.l
Caine S.à r.l	CPI Atlantis Super TopCo Sàrl134382
Capital Safety Group S.A	CPI Atlantis TopCo S.àr.l
Caramence134360	CPP Lux S.àr.l
Caribe Holding S.A134359	Crusader S.A
Caribe Holding S.A134360	Cryn Finance S.A134383
Cascades Luxembourg S.à.r.l134357	Crystal A TopCo S.à r.l
Caves Krier Frères, Remich, société ano-	Crystal B HoldCo S.à r.l134359
nyme	Crystal B TopCo S.à r.l
C.C.M. (Luxembourg) S.A	CSC Computer Sciences Luxembourg SA
CD Private Equity Sicar S.à r.l134361	134383
Ceduco S.A134361	CVC European Credit Opportunities S.à
Central Four Holding S.A134380	r.l
Central Properties S.A	DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l 134398
CEREP III Investment D S.à r.l	De Blummeneck S.à r.l
Cevihold S.A	Deloitte Audit
CFC Sàrl134362	Devera S.A., SICAR
CFN (Management) S.à r.l	D.Law
Citadel Global Fixed Income S.à r.l 134358	D.Law
City Healthcare S.à r.l134358	D.S. Corporation S.A
Cloud Managed Data134358	Dynamics Films Library (DFL) S.A 134360
CNA Corporation S.A	EFA Partners134354
Comigam S.à r.l	Fiat Finance and Trade Ltd134361
ComLux Furniture Holding S.à.r.l 134359	Foncière Colbert Orco Développement
Compagnie Maritime Luxembourgeoise	S.A
S.A., en abrégé C.M.L	Francono
Compagnie Maritime Luxembourgeoise	Francono TopCo S.à r.l
S.A., en abrégé C.M.L	Gallo NPL S.à r.l
Connexion Group S.A	JRS Credit S.à r.l
Core Holding S.A	LMD International S.A134389
CORESTATE ENERGY HoldCo S.à r.l 134381	Market Development International134400
Covic Pharma Sàrl 134356	ProLogic Spain XXIII Sàrl 13/38/



EFA Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace. R.C.S. Luxembourg B 99.868.

L'an deux mille douze, le seize octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EFA Partners, avec siège social à Luxembourg, 2, rue d'Alsace, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 99 868 et constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 515 du 17 mai 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paolo Vinciarelli, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Monsieur Emile Lutgen, demeurant à Heisdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Anke Weber, demeurant à Cosnes et Romain (France).

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 19.000 actions en circulation, 19.000 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
- III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 5 octobre 2012.
 - IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.) Désignation de Monsieur Paolo Vinciarelli comme président de l'assemblée.
- 2.) Mise à jour des articles 15, 17, 19 et 25 des statuts de la Société comme suit:
- « **Art. 15.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à plusieurs administrateurs ou à plusieurs directeurs. Le conseil d'administration fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs ainsi que les rémunérations attachées à ces délégations.»
- « **Art. 17.** L'administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil d'administration et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération.

Il est spécialement rendu compte, à la première assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues à des conditions normales.»

« Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le dernier mercredi du mois de mars à 14.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Toutes autres assemblées générales se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

Les assemblées générales sont présidées par le président, ou à défaut par un vice-président, ou, à défaut, par un administrateur désigné par l'assemblée générale. L'ordre du jour des assemblées générales est arrêté par le conseil d'administration et devra être indiqué dans les convocations.

Chaque action donne droit à une voix. Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être actionnaire.

Sauf dispositions contraires des présents statuts, les assemblées générales ordinaires prennent leurs décisions à la majorité de soixante pour cent des voix des actionnaires présents ou représentés, y compris les voix de ceux qui s'abstiendraient.»;

« Art. 25. L'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Les assemblées générales extraordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié



au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte de celles touchant à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée.

Dans les deux assemblées les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les soixante-quinze pour cent des voix des actionnaires présents ou représentés, y compris celles de ceux qui s'abstiendraient. Cette majorité est également requise pour les décisions de l'assemblée générale prévues aux articles 7 et 8 des présents statuts.»;

- 3.) Suppression de l'article 26 et renumérotation des articles 27, 28, 29 des statuts de la Société afin de devenir respectivement les articles 26, 27 et 28 qui auront la teneur suivante:
- « **Art. 26.** Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.»
- « Art. 27. A toute époque l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En ce cas, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif. Sur l'actif net provenant de la liquidation après l'extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.»
- « **Art. 28.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts et sur lesquels il n'en est pas autrement disposé par ces statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de désigner Monsieur Paolo Vinciarelli comme président de l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 15,17,19 et 25 des statuts de la société de sorte que ces articles mis à jour auront désormais la teneur suivante:

- « **Art. 15.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à plusieurs administrateurs ou à plusieurs directeurs. Le conseil d'administration fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs ainsi que les rémunérations attachées à ces délégations.»
- « **Art. 17.** L'administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil d'administration et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération.

Il est spécialement rendu compte, à la première assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues à des conditions normales.»

« Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le dernier mercredi du mois de mars à 14.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable suivant à la même heure

Toutes autres assemblées générales se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

Les assemblées générales sont présidées par le président, ou à défaut par un vice-président, ou, à défaut, par un administrateur désigné par l'assemblée générale. L'ordre du jour des assemblées générales est arrêté par le conseil d'administration et devra être indiqué dans les convocations.

Chaque action donne droit à une voix. Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être actionnaire.

Sauf dispositions contraires des présents statuts, les assemblées générales ordinaires prennent leurs décisions à la majorité de soixante pour cent des voix des actionnaires présents ou représentés, y compris les voix de ceux qui s'abstiendraient.»

« Art. 25. L'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.



Les assemblées générales extraordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte de celles touchant à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée.

Dans les deux assemblées les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les soixante-quinze pour cent des voix des actionnaires présents ou représentés, y compris celles de ceux qui s'abstiendraient. Cette majorité est également requise pour les décisions de l'assemblée générale prévues aux articles 7 et 8 des présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblé générale décide de supprimer l'article 26 des statuts de la société et de renuméroter les articles 27, 28 et 29 des statuts de la société afin de devenir respectivement les articles 26, 27 et 28 qui auront désormais la teneur suivante:

- « Art. 26. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.»
- « **Art. 27.** A toute époque l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En ce cas, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif. Sur l'actif net provenant de la liquidation après l'extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.»
- « **Art. 28.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts et sur lesquels il n'en est pas autrement disposé par ces statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. VINCIARELLI, E. LUTGEN, A. WEBER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49400. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138616/145.

(120183497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Covis Pharma S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers. R.C.S. Luxembourg B 164.403.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 12 octobre 2012

En date du 12 octobre 2012, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

De nommer en tant que réviseur d'entreprise externe de la Société:

- CLERC S.A., une société anonyme, constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.376 avec effet au 12 octobre 2012 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 et sera appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Covis Pharma Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2012137797/18.

(120182056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.



Crystal A TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.391.250,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 126.949.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société en date du 19 juin 2012 que le siège social de la Société a été transféré au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à compter du 1 er octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2012137799/15.

(120182702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Cascades Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg le 31 juillet 2012 sous la référence L120134179.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cascades Luxembourg S.à.r.l. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012137784/14.

(120182836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Bussy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 58.503.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012137777/10.

(120182287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

C.C.M. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 46.996.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137778/9.

(120181853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Caves Krier Frères, Remich, société anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-5573 Remich, 1, Montée Saint Urbain.

R.C.S. Luxembourg B 102.582.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 23/10/2012. G.T. Experts Comptables Sàrl Luxembourg

Référence de publication: 2012137785/12.

(120181920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Comigam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 115.342,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.970.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société COMIGAM S.àr.l. en liquidation volontaire, décidée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 28 juin 2012, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 28 septembre 2012.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137824/16.

(120182428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Citadel Global Fixed Income S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 168.123.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137789/10.

(120182372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

City Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 152.172.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137791/10.

(120182755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Cloud Managed Data, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.240.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/10/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012137794/12.

(120182148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.



ComLux Furniture Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.998.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137795/10.

(120181982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Central Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 78.416.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/10/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012137814/12.

(120182145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Crystal B HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 26.735.075,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 126.945.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société en date du 19 juin 2012 que le siège social de la Société a été transféré au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à compter du 1 er octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2012137800/15.

(120182715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Caribe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 75.749.

Les comptes annuels au 31-12-2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137806/9.

(120181856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Crystal B TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 23.868.900,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 126.951.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil de gérance de la Société en date du 19 juin 2012 que le siège social de la Société a été transféré au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à compter du 1 er octobre 2012.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2012137801/15.

(120182728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Caine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures Mandataire

Référence de publication: 2012137803/13.

(120182560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Caramence, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 155.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012137805/10.

(120182358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Dynamics Films Library (DFL) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.017.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 octobre que Monsieur Dominique VIGNET, né le 26/05/1956 à Fontenay/Bois (France), demeurant à L-1335 Luxembourg, 24, rue Jean-Gaspard de Cicignon, a été nommé directeur administratif avec tous les pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle pour les affaires relatives à la gestion journalière.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2012137851/16.

(120182170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Caribe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2bis, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 75.749.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137807/9.

(120181857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.



CD Private Equity Sicar S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.802.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137811/10.

(120182655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Ceduco S.A., Société Anonyme.

Siège social: Contern, R.C.S. Luxembourg B 47.147.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 1 er août 2012

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1 er août 2012 que:

- Monsieur Jean LUCIUS est nommé Président du conseil d'administration.
- la gestion journalière a été renouvelé au 1 er août 2012 et se compose dès lors comme suit:

Monsieur Michel SCHAUS, demeurant à 44, rue Principale L-6990 Rameldange et né le 30.08.1968 à Luxembourg, administrateur délégué

Monsieur Guy WEICHERDING, demeurant à 34, rue des Templiers L-7343 Steinsel et né le 25 septembre 1961 à Luxembourg, administrateur délégué

Pour une durée d'un an, soit jusqu'au 1 er août 2013.

Le mandat de Monsieur Christophe ENGLEBERT a pris fin au 31 juillet 2012

Esch/Alzette, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137812/18.

(120181729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

CEREP III Investment D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.033.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 03 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137815/10.

(120182001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Fiat Finance and Trade Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.500.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 19 octobre 2012.

L'assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de (3) à (4) et de nommer, Monsieur Leonardo Cecchetti, né le 23 mars 1972 à Pomezia (RM) Italy, demeurant professionnellement à 24 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société pour une durée expirant à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Pour FIAT FINANCE AND TRADE Ltd

Signature

Référence de publication: 2012137917/16.

(120182513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.



Cevihold S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 39.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Le 22/10/2012.

Référence de publication: 2012137816/10.

(120181869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

CFC Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 101.047.

Le bilan au 31 décembre 2011 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137817/9.

(120182176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A., en abrégé C.M.L., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 25.179.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 14 mai 2012.

Ratification de la décision prise par le Conseil d'Administration du 15 mars 2012 de coopter Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, né le 01 février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I ^{er.} , L - 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2016

Pour la société

COMPAGNIE MARITIME LUXEMBOURGEOISE S.A.

Référence de publication: 2012137826/15.

(120182491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Francono, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 140.885.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 15 juin 2012

L'associé unique de Francono en liquidation volontaire a décidé:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation en date du 19 juillet 2012;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au 17 rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 Octobre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012137911/18.

(120182214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.



Capital Safety Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 165.563.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of September.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Capital Safety Group S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary, then notary residing in Rambrouch, of 24 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 315 of 6 February 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 165.563. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 29 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1934 on 3 August 2012.

The meeting is declared open at 2.00 p.m. with Me Philip BASLER-GRETIC, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Marc FRANTZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer May N'DIAYE, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To create two (2) classes of shares, to be denominated class A voting shares and class B non-voting shares, having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following their restatement as per item 6 of the present agenda and to convert all the existing one hundred twenty-two million six hundred eighty-eight thousand eight hundred fourteen (122,688,814) existing shares, with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0.50) per share into one hundred twenty-two million six hundred eighty-eight thousand eight hundred fourteen (122,688,814) class A voting shares, with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0.50) per share.

2 To amend and increase the authorized corporate capital, upon report thereon submitted by the board of directors, by an amount of one hundred million dollars of the United-States of America (USD 100,000,000.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred million dollars of the United-States of America (USD 700,000,000.-) to eight hundred million dollars of the United-States of America (USD 800,000,000.-), divided into one billion four hundred million (1,400,000,000) class A voting shares and two hundred million (200,000,000) class B non-voting shares having a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0.50) per share and to authorize the board of directors during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders amending and increasing the authorized capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares of whatever class, with or without share premium; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the class of shares to be issued, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

3 To fully restate the articles of incorporation of the Company, which restatement shall consist, inter alia, in reflecting the above mentioned creation of classes of shares and the amendment and increase of the authorized share capital, without amending the corporate object.

4 Miscellaneous.

- (ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.
- (iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.
 - (v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.
 - (vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:



First resolution

The general meeting of shareholders resolved to create two (2) classes of shares, to be denominated class A voting shares and class B non-voting shares, having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following their restatement.

Second resolution

On the basis of a report issued by the Company's board of directors, a copy of which shall be attached to the present minutes for registration purposes, the general meeting of shareholders resolved to amend and increase the authorized corporate capital by an amount of one hundred million dollars of the United-States of America (USD 100,000,000.-) so as to raise it from its present amount of seven hundred million dollars of the United-States of America (USD 700,000,000.-) to eight hundred million dollars of the United-States of America (USD 800,000,000.-), divided into one billion four hundred million (1,400,000,000) class A voting shares and two hundred million (200,000,000) class B non-voting shares having a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0.50) per share and to authorize the board of directors during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders amending and increasing the authorized capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares of whatever class, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the class of shares to be issued, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to fully restate the Company's articles of incorporation, which restatement shall consist, inter alia, in reflecting the creation of classes of shares as well as in amending and increasing the authorized capital without amending the corporate object.

As a consequence the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "Capital Safety Group S.A".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.



Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at sixty-one million three hundred forty-four thousand four hundred seven dollars of the United-States of America (USD 61,344,407.-), divided into one hundred twelve million six hundred eighty-eight thousand eight hundred fourteen (112,688,814) class A voting shares (the "Class A Shares") and no class B non-voting share (the "Class B Shares"), altogether referred as the "shares", with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0.50) each, all of which are fully paid.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each Class A Share entitles to one vote.

The Class A Shares are entitled to vote on all matters on which a shareholder vote is required in accordance with the Laws or the Articles of Incorporation.

In accordance with articles 44 to 46 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Class B Shares do not have any voting rights except in the specific cases provided for by the Laws. The Class B Shares may be converted into Class A Shares by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation.

The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates to the relevant shareholders in the form and with the indications prescribed by the Laws. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorized capital of the Company is set at eight hundred million dollars of the United States of America (USD 800,000,000.-) divided into one billion four hundred million (1,400,000,000) Class A Shares and two hundred million (200,000,000) Class B Shares. Each authorized share has a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0.50).

The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares



of whatever class, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the class of shares to be issued, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders amending and increasing the authorized capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

7.2. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III. - Board of Directors, Auditors

Art. 9. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the Board of Directors as class A director (the "Class A Director") or class B director (the "Class B Director").

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of share-holders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures



or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office, provided that if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, at least one Class A Director and one Class B Director shall be present of represented. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting provided that if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, at least one Class A Director and one Class B Director shall vote favourably.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 13. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.



No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Confidentiality. Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s), if any, will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the third Wednesday of September at 5 pm.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company, as well as whether Class B Shares entitle to any voting right with respect to any proposed resolutions.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.



Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders. Only the holders of Class A Shares shall be entitled to vote at any general meeting of shareholders save in such specific circumstances where the holders of Class B Shares carry a voting right in accordance with the Laws.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
 - agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
 - name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented (whether entitled to vote or not), by a simple majority of votes cast.



At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter V. - Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of April of each year and ends on the last day of March of the following year.

Art. 29. Adoption of Financial Statements. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

The holders of Class B Shares shall be entitled to receive an annual preferred cumulative dividend equal to two per cent (2%) of the nominal value of the Class B Shares held by them (the "Preferred Dividend").

In any year in which the Company resolves to make any dividend distribution, the amount of such dividend shall be distributed in the following order of priority:

- a) first, the holders of Class B Shares shall be entitled to receive the Preferred Dividend with respect to such year, and any previous year for which such dividend was not distributed in full, in such previous year or hereafter; then
- b) the remainder of the sums available for distributions after the payments of the Preferred Dividend will be apportioned to the holders of the Class A Shares and Class B Shares in proportion to their aggregate participation in the share capital of the Company.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) in the following order of priority:

- (i) first, pari passu, the nominal value and the share premium paid in (but not yet returned) on the Class B Shares to the holders of said Class B Shares;
 - (ii) thereafter, following the same order of priority of payments and the amount of distribution set out in Article 30.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 2.30 p.m.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed, together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de septembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Capital Safety Group S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 24 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 315 du 6 février 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 165.563. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 29 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1934, en date du 3 août 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Me Philip BASLER-GRETIC, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Marc FRANTZ, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me May N'DIAYE, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

- 1 Création de deux (2) catégories d'actions, dénommées actions votantes de catégorie A et actions non-votantes de catégorie B, ayant les droits et privilèges y attachés tel que prévu dans les statuts de la Société suivant leur modification prévu au point 6 du présent ordre du jour et conversion des cent vingt-deux millions six cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatorze (122.688.814) actions existantes, ayant une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50) par action en cent vingt-deux millions six cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatorze (122.688.814) actions votantes de catégorie A, ayant une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50) par action.
- 2 Modification et augmentation du capital autorisé, sur base d'un rapport soumis par le conseil d'administration, à concurrence de cent millions dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent millions dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 700.000.000,-) à huit cent millions dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 800.000.000,-), divisé en un milliard quatre cent millions (1.400.000.000) actions votantes de catégorie A et deux cent millions (200.000.000) actions non-votantes de catégorie B d'une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50) par action et autoriser le conseil d'administration, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires modifiant et augmentant le capital autorisé dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, en émettant de nouvelles actions de toute catégorie, avec ou sans prime d'émission; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les catégories d'actions à émettre, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire.
- 3 Refonte complète des statuts de la Société, afin de refléter, notamment, la création de catégories d'actions ci-avant mentionnée et la modification et augmentation du capital autorisé, sans modifier l'objet social.

4 Divers.

- (ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.
- (iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.



- (v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - (vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de créer deux (2) catégories d'actions, dénommées actions votantes de catégorie A et actions non-votantes de catégorie B, ayant les droits et privilèges y attachés tel que prévu dans les statuts de la Société suivant leur modification.

Deuxième résolution

Sur la base d'un rapport émis par le conseil d'administration de la Société, dont une copie restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier et d'augmenter le capital autorisé à concurrence de cent millions dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent millions dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 700.000.000,-) à huit cent millions dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 800.000.000,-), divisé en un milliard quatre cent millions (1.400.000.000) actions votantes de catégorie A et deux cent millions (200.000.000) actions non-votantes de catégorie B d'une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50) par action et d'autoriser le conseil d'administration, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires modifiant et augmentant le capital autorisé dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société en émettant de nouvelles actions de toute catégorie, avec ou sans prime d'émission; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les catégories d'actions à émettre, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de refondre intégralement les statuts de la Société, afin de refléter, notamment, la création de catégories d'actions ci-avant mentionnée et la modification et augmentation du capital autorisé, sans modifier l'objet social.

En conséquence les statuts de la Société devront désormais être lu comme suit:

«Chapitre I er . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . **Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «Capital Safety Group S.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.



La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à soixante et un millions trois cent quarante-quatre mille quatre cent sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 61.344.407,-), divisé en cent douze million six cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatorze (112.688.814) actions votantes de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et aucune action non-votante de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), ensemble visées comme les «actions», ayant une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque Action de Catégorie A donne droit à une voix.

Les Actions de Catégorie A donnent le droit de voter sur tous les sujets sur lesquels le vote d'un actionnaire est requis conformément aux Lois ou aux Statuts.

Conformément aux articles 44 à 46 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les Actions de Catégorie B ne comportent pas de droits de vote, exception faite des cas spécifiques prévus par les Lois. Les Actions de Catégorie B seront converties en Actions de Catégorie A par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions au porteur, la Société doit émettre aux actionnaires concernés des certificats d'actions au porteur dans les formes et avec les mentions imposées par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

La cession d'actions au porteur s'effectue par la seule remise des certificats d'actions au porteur.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social.

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à huit cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 800.000.000,-) divisé en un milliard quatre cent millions (1.400.000.000) Actions de Catégorie A et deux cent millions



(200.000.000) Actions de Catégorie B. Chaque action autorisée a une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions de toute catégorie, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, la catégorie d'actions à émettre, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires modifiant et augmentant le capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III. - Conseil d'Administration, Commissaires

Art. 9. Gestion. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil d'Administration comme administrateur de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») ou administrateur de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.



La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée, étant entendu que si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie B, au moins un Administrateur de Catégorie A et Administrateur de Catégorie B, devront être présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion, étant entendu que si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, au moins un Administrateur de Catégorie A et Administrateur de Catégorie B, devront avoir vote favorablement.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.



Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Confidentialité. Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

Art. 18. Commissaires - Réviseurs d'entreprises agréés. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y en a, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, à l'exception des réviseurs d'entreprises agréés qui peuvent seulement, par dispositions du droit luxembourgeois, être révoqués pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième mercredi de septembre à 17 heures.



Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société, ainsi que si les Actions de Catégorie B donnent un quelconque droit de vote relatif à une des résolutions proposées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires. Seuls les détenteurs d'Actions de Catégorie A sont autorisés à voter à toute assemblée générale des actionnaires sauf dans de telles circonstances spécifiques où les détenteurs d'Actions de Catégorie B ont un droit de vote conformément aux Lois.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.



Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
 - ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
 - nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées (qu'elles donnent ou non droit de vote).

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Art. 27. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

Art. 28. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour d'avril de chaque année et s'achève le dernier jour de mars de chaque année suivante.

Art. 29. Approbation des Comptes Annuels. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires

Les détenteurs d'Actions de Catégorie B seront en droit de recevoir un dividende préférentiel cumulatif annuel d'un montant de deux pour cent (2%) de la valeur nominale des Actions de Catégorie B détenues par eux (le «Dividende Préférentiel»).

Pour toute année pour laquelle la Société décide de procéder à une distribution de dividende, le montant d'un tel dividende devra être distribué selon l'ordre de priorité suivant:

a) premièrement, les détenteurs d'Actions de Catégorie B seront en droit de recevoir le Dividende Préférentiel en rapport avec une telle année, et avec toute année précédente pour laquelle un tel dividende n'a pas été distribué en totalité, pour ces années précédentes et les suivantes; ensuite



b) le reste des fonds disponibles pour distributions après les paiements de Dividende Préférentiel seront répartis aux détenteurs d'Actions de Catégorie A et aux détenteurs d'Actions de Catégorie B proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution. Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) premièrement, pari passu, la valeur nominale et la prime d'émission payées (mais pas encore remboursées) sur les Actions de Catégorie B aux détenteurs desdites Actions de Catégorie B;
 - (ii) Ensuite, selon le même ordre de priorité des paiements et le montant des distributions prévus à l'Article 30.

Chapitre VII. - Loi Applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes omparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. BASLER-GRETIC, M. FRANTZ, M. N'DIAYE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 1 er octobre 2012. Relation: DIE/2012/11431. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137780/931.

(120181886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

CFN (Management) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 144.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012137818/10.

(120181934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.



Central Four Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 110.418.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le quinze octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société "CENTRAL FOUR HOLDING LIMITED", une société constituée et existant les lois de Chypre, établie et ayant son siège social à Avlonos 1, Maria House, 1075 Nicosie (Chypre),

ici représentée par:

Madame Eveline KARLS, employée privée, avec adresse professionnelle au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 10 septembre 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommée: "le mandant",

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la société "CENTRAL FOUR HOLDING S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 110 418, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 26 août 2005 et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") a été faite, le 22 décembre 2005, sous le numéro 1438 et page 69020 (ci-après: la "Société").

Que les statuts de la Société n'ont jamais subi des modifications depuis sa constitution.

- II. Que le capital social souscrit de la Société s'élève donc actuellement à CINQUANTE MILLE EUROS (50'000.-EUR) et se trouve représenté par mille (1'000) actions ordinaires, toutes émises sous forme nominative et ayant chacune une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (50.- EUR), chaque action étant intégralement libérée en numéraire.
- III. Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "CENTRAL FOUR HOLDING S.A.", prédésignée.
- IV. Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les mille (1'000) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.
- V. Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.
- VI. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants respectifs jusqu'à ce jour.
- VII. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.
 - VIII. Que le registre des actionnaires nominatifs a été annulé en présence du notaire instrumentaire.
 - IX. Que le mandant s'engage à payer tous les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. KARLS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13698. Reçu soixante-quinze Euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012137813/51.

(120182801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.



CNA Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137822/9.

(120181769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A., en abrégé C.M.L., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 25.179.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012137827/11.

(120182492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Connexion Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5690 Ellange, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 69.593.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jason Neil ZEELIE

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012137828/12.

(120182244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Core Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.369.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137829/10.

(120182706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

CORESTATE ENERGY HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.729.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137830/10.

(120182030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

CPI Atlantis S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012137832/11.

(120182165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

CPI Atlantis Super TopCo Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012137833/11.

(120182164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

CPI Atlantis TopCo S.àr.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012137834/11.

(120182163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

CPP Lux S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012137835/11.

(120182848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Crusader S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 134.941.

EXTRAIT

I. Changements d'adresse

La Société a été informée du changement d'adresse de l'administrateur et du commissaire aux comptes, Monsieur Christophe BLONDEAU et H.R.T. Révision S.A. ayant désormais leur adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CRUSADER S.A.

Référence de publication: 2012137836/14.

(120182198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.



Francono TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 142.498.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 15 juin 2012

L'associé unique de Francono TopCo S.à r.l, en liquidation volontaire a décidé:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation en date du 19 juillet 2012;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au 17 rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 Octobre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012137912/18.

(120182215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Cryn Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 122.225.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire en date du 06 juin 2012 que M. Marc SCHMIT, Chef comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg a été nommé à la fonction d'Administrateur B de la Société, en remplacement de M. Tullio FRENCIA, démissionnaire.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012137837/14.

(120182096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

CVC European Credit Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.090.

Les comptes annuels audités concernant la période du 2 décembre 2010 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012137840/14.

(120182450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

CSC Computer Sciences Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, Cloche d'Or, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 125.901.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 26 juillet 2012

Est nommé réviseur d'entreprises agréé, avec effet au 25 septembre 2012, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes au 31 mars 2013:

- DELOITTE AUDIT, société à responsabilité limitée, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg



Pour extrait conforme Luxembourg, le 19 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137838/13.

(120181954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

ProLogis Spain XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.178.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of September, Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Gerrit Jan Meerkerk, companies manager, residing professionally in Luxembourg,

acting as manager of ProLogis European Developments BV (previously named "ProLogis Spain Developments BV"), with registered office at Schiphol Boulevard 115, NL1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered in the Commercial Register of Amsterdam under the number 34248696,

having the power to bind the company by his single signature.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Spain XXIII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated on 15 May 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1417 of 11 July 2007 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since today;
- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, fully paid up;
 - that ProLogis European Developments BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 17 September 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 17 September 2012 being only one information for all purposes;
 - following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
 - the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
 - there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.



A COMPARU:

Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la société ProLogis European Developments BV (précédemment dénommée «Pro-Logis Spain Developments BV»), une société ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, NL-1118 BG Schiphol Airport, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de Amsterdam sous le numéro B 34248696,

déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Spain XXIII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 15 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1417 du 11 juillet 2007 (la («Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, entièrement libérées;
- que ProLogis European Developments BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société:
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 17 septembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé:
- l'associée unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 17 septembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
 - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
 - décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
 - il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G.J. Meerkerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45107. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138189/95.

(120182053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

D.Law, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.269.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137842/10.

(120182275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.



Devera S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 129.616.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of October,

before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Devera S.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque having the form of a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 19 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1796 of 24 August 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.616 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 31 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2879 of 6 December 2011.

The meeting was declared open at 2.25 p.m. by Mr Nicolaus P. Bocklandt, independent director, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Gunter Blondé, employee, with professional address in Capellen.

The meeting elected as scrutineer Mr Michael Lange, independent director, with professional address in Luxembourg. The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.
- (ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.
- (iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.
 - (v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.
 - (vi) That all directors of the Company are present.
 - (vii) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect. The board of directors of the Company established the interim financial statements of the Company as per 30 September 2012.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint Mr Patrick van Speybroeck, with professional address in B-2070 Zwijndrecht, Antwerpsesteenweg 81, as liquidator.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

Without prejudice to the broadest powers attributed to the liquidator following the preceding resolution, the liquidator shall in particular have the power to dispose of the main two assets of the Company as follows:

- sale of the shares held in Devera Brownfield Fund SA to PSR Brownfield Developers NV at fair value valuation method (which includes the valuation of the inventories of Devera Brownfield Fund SA with market prices according to the valuation statement of Stadim), as represented in the Company's accounts per 30 September 2012, and



- sale of the Real Estate Certificates held in Lummerzheim & Co NV to PSR Brownfield Developers NV at nominal value as represented in the Company's accounts per 30 September 2012.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting of shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand three hundred euro (EUR 2,300,-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 2.40 pm.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Capellen, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize octobre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Devera S.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous forme de société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 19 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1796 du 24 août 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129.616 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 31 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2879 du 6 décembre 2011.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14.25 heures sous la présidence de Monsieur Nicolaus P. Bocklandt, administrateur indépendant, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Gunter Blondé, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Michael Lange, administrateur indépendant, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers
- (ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.



- (iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.
- (v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - (vi) Que tous les administrateurs de la Société sont présents.
 - (vii) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat. Le conseil d'administration a préparé un bilan intérimaire au 30 septembre 2012.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer Mr Patrick van Speybroeck, avec adresse professionnelle à B-2070 Zwijndrecht, Antwerpsesteenweg 81, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Sans préjudice quant aux pouvoirs les plus larges accordés au liquidateur, celui-ci aura en particulier les pouvoirs pour disposer des deux actifs principaux de la Société comme suit:

- vente des actions détenues dans Devera Brownfield Fund SA à PSR Brownfield Developers NV à une valeur calculée sur base d'une méthode de juste valeur (incluant l'évaluation des stocks de Devera Brownfield Fund SA à la valeur du marché suivant la déclaration d'évaluation de Stadim), tel que reprise dans le bilan intérimaire au 30 septembre 2012, et
- vente des certificats de propriété immobilière détenus dans Lummerzheim & Co NV à PSR Brownfield Developers NV à leur valeur nominale tel que reprise dans le bilan intérimaire au 30 septembre 2012.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature individuelle du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur comme convenu entre les parties intéressées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.40 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des même comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N.P. Bocklandt, G. Blondé, M. Lange, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 octobre 2012, REM/2012/1289. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.



Mondorf-les-Bains, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138598/161.

(120183156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

LMD International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 172.203.

STATUTS

L'an deux mille douze, le quinze octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

A comparu:

La société MCPS HOLDING S.A., ayant son siège social au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138612,

ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LMD INTERNATIONAL S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 15 octobre 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;
 - à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
 - de déterminer les conditions de souscription et de libération;
 - de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;



- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation cidessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

- **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 12 avril à 13.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.



Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2013.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L–1449 Luxembourg;
- c) Monsieur Sébastien GRAVIERE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm Belgique et domicilié profession-nellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
 - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.
 - 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marc KOEUNE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2012. Relation GRE/2012/3895. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012138083/149.

(120182603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

D.S. Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 79.334.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137843/9.

(120181852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.



D.Law, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 166.269.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of October.

Before US Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Jean-Philippe Drescher, Avocat à la Cour, with professional address at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Such appearing person has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "D.Law" (the "Company"), having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166 269, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 16 $^{\rm th}$, 2012, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, number 202, on January 25 $^{\rm th}$, 2012. The Company's articles of association have been amended by a deed of the undersigned notary dated March 2 $^{\rm nd}$, 2012, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, number 1003, on April 18 $^{\rm th}$, 2012.

II. The appearing person has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to transfer, with immediate effect, the registered office of the Company from its current address set at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to Findel Business Center, Complexe B, Building C2, route de Trèves, L-2632 Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association, to give it henceforth the following wording:

"Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Sandweiler."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated amendments to the articles of association of the Company are estimated at 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof The present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Jean-Philippe Drescher, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "D.Law" (la "Société"), ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166 269, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 janvier 2012, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 202, le 25 janvier 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire soussigné en date du 2 mars 2012, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1003, le 18 avril 2012.



II. Le comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de son adresse actuelle située au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au Findel Business Center, Complexe B, Bâtiment C2, route de Trèves, L-2632 Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Sandweiler."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes modifications des statuts de la Société, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. DRESCHER et H. HELLINCKX.

 $En registr\'e \grave{a} \ Luxembourg \ A.C., le \ 19 \ octobre \ 2012. \ Relation: \ LAC/2012/49235. \ Reçu \ soixante-quinze \ euros \ (75.-EUR).$

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137841/79.

(120182107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

JRS Credit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 27.026.862,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 166.085.

In the year two thousand and twelve, the tenth day of October.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

JRS Credit AB, a Swedish company with registered number 556863-0361, located at Box 586, 114 11 Stockholm, Sweden, being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of JRS Credit S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 166.085 (the Company). The Company was incorporated on December 19, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 556 of March 2, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of notary Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on April 20, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2033 of August 16, 2012.

The Sole Shareholder is duly represented by Torsten Sauer, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the ordinary shares and preferred equity stock certificates (PESCs) in the share capital of the Company;

II. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:



First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of eight million four hundred and sixteen thousand eight hundred and sixty-two Swedish krona (SEK 8,416,862) in order to bring the corporate capital of the Company from its present amount of eighteen million six hundred and ten thousand Swedish krona (SEK 18,610,000) represented by (i) two hundred thousand (200,000) ordinary shares in registered form with a par value of one Swedish krona (SEK 1) each and eighteen million four hundred and ten thousand (18,410,000) preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1) each (the PESCs), divided into eighteen million three hundred and twenty thousand (18,320,000) class A PESCs, ten thousand (10,000) class B PESCs, ten thousand (10,000) class C PESCs, ten thousand (10,000) class D PESCs, ten thousand (10,000) class E PESCs, ten thousand (10,000) class I PESCs, to the amount of twenty-seven million twenty-six thousand eight hundred and sixty-two Swedish krona (SEK 27,026,862), by way of the issuance of eight million four hundred and sixteen thousand eight hundred and sixty-two (8,416,862) class A PESCs, having a par value of one Swedish krona (SEK 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for eight million four hundred and sixteen thousand eight hundred and sixty-two (8,416,862) class A PESCs, having a par value of one Swedish krona (SEK 1) each and to fully pay them up, by way of (i) a contribution in cash of thirty-one million five hundred thousand Swedish krona (SEK 31,500,000) (the Cash Contribution), (ii) a contribution in kind in the aggregate amount of fifty-two million six hundred and sixty-eight thousand six hundred and twenty-five Swedish krona (SEK 52,668,625) consisting of (a) a receivable in the amount of thirty-one million five hundred thousand Swedish krona (SEK 31,500,000) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable 1) and (b) another receivable in the amount of twenty-one million one hundred and sixty-eight thousand six hundred and twenty-five Swedish krona (SEK 21,168,625) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable 2, and together with the Receivable 1, the Receivables).

The contribution of the Cash Contribution and the Receivables to the Company, in the aggregate amount of eighty-four million one hundred and sixty-eight thousand six hundred and twenty-five Swedish Krona (SEK 84,168,625) will be allocated as follows:

- (i) an amount of eight million four hundred and sixteen thousand eight hundred and sixty-two Swedish krona (SEK 8,416,862) is allocated to the nominal share capital account linked to the class A PESCs of the Company; and
- (ii) an amount of seventy-five million seven hundred and fifty-one thousand seven hundred and sixty-three Swedish krona (SEK 75,751,763) is allocated to the PESCs Share Premium Reserve Account linked to the class A PESCs of the Company.

The amount of the Cash Contribution is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The valuation of the contribution of the Receivables is evidenced by inter alia, (i) the interim balance sheet of the Sole Shareholder dated October 10, 2012 signed for approval by the management of the Sole Shareholder and (ii) a certificate dated October 10, 2012 issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, on the date of such certificate:

- The Sole Shareholder has receivables against the Company in the aggregate amount of fifty-two million six hundred sixty-eight thousand six hundred twenty-five Swedish krona (SEK 52,668,625) (the Receivable);
 - the Receivables are shown on the attached balance sheet dated October 10, 2012 (the Balance Sheet);
- the Sole Shareholder is the owner of the Receivables, is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;
- the Receivables are certain and will be due and payable on their due dates without deduction (certaines, liquides et exigibles);
- based on generally accepted accountancy principles, the Receivables contributed to the Company per the attached Balance Sheet are of a value at least equal to fifty-two million six hundred sixty-eight thousand six hundred twenty-five Swedish krona (SEK 52,668,625) and since the date of the Balance Sheet no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivables contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value:
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivables by the Sole Shareholder to the



Company, the Receivables will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

Such certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 5.2 and 5.3 of the Articles so that they shall henceforth read as follows:

" 5.2. The Company's corporate capital is also represented by twenty-six million eight hundred and twenty-six thousand eight hundred and sixty-two (26,826,862) preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1) each, namely twenty-six million seven hundred and thirty-six thousand eight hundred and sixty-two (26,736,862) class A preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1) each (the Class A PESCs), ten thousand (10,000) class B preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1) each (the Class B PESCs), ten thousand (10,000) class C preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1) each (the Class C PESCs), ten thousand (10,000) class D preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1) each (the Class D PESCs), ten thousand (10,000) class E preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1) each (the Class E PESCs), ten thousand (10,000) class F preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1) each (the Class F PESCs), ten thousand (10,000) class G preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1) each (the Class G PESCs), ten thousand (10,000) class H preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1) each (the Class H PESCs), ten thousand (10,000) class I preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1) each (the Class I PESCs) and ten thousand (10,000) class J preferred equity stock certificates with a par value of one Swedish krona (SEK 1) each (the Class J PESCs and together with the Class A PESCS, the Class B PESCS, the Class C PESCS, the Class D PESCS, the Class E PESCS, the Class F PESCS, the Class G PESCS, the Class H PESCS, the Class I PESCS, the PESCs and together with the Ordinary Shares, the Shares) which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCs are hereinafter individually referred to as a PESC Shareholder and collectively as the PESC Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the PESC Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to twenty-seven million twenty-six thousand eight hundred and sixty-two Swedish krona (SEK 27,026,862)."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of PESCs of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued Class A PESCs as well as the above changes in the relevant register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand seven hundred Euros (EUR 4,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

L'an deux mille douze, le dix octobre,

Pardevant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

JRS Credit AB, une société suédoise immatriculée sous le numéro 556863-0361, située à Box 586, 114 11 Stockholm, Suède, en sa qualité d'associé unique (l'Associé Unique) de JRS Credit S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.085 (la Société). La Société a été constituée le 19 décembre 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 556 du 2 mars 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte du notaire Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2033 du 16 août 2012.

L'Associé Unique est dûment représenté par Torsten Sauer, attorney-at-law, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.



L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales ordinaires et tous les certificats de parts sociales privilégiées (PESCs) dans le capital social de la Société;

II. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit millions quatre cent seize mille huit cent soixante-deux couronnes suédoises (SEK 8.416.862) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-huit millions six cent dix mille couronnes suédoises (SEK 18.610.000) représenté par (i) deux cent mille (200.000) parts sociales ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacune et (ii) dix-huit millions quatre cent dix mille (18,410,000) certificats de parts sociales privilégiées ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs), divisés en dix-huit millions trois cent vingt mille (18.320.000) PESCs de classe A, dix mille (10.000) PESCs de classe B, dix mille (10.000) PESCs de classe C, dix mille (10.000) PESCs de classe D, dix mille (10.000) PESCs de classe F, dix mille (10.000) PESCs de classe F, dix mille (10.000) PESCs de classe I et dix mille (10.000) PESCs de classe J, au montant de vingt-sept millions vingt-six mille huit cent soixante-deux couronnes suédoises (SEK 27.026.862), par l'émission de huit millions quatre cent seize mille huit cent soixante-deux (8.416.862) PESCs de classe A, ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux huit millions quatre cent seize mille huit cent soixante-deux (8.416.862) PESCs de classe A, ayant une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun et de les libérer intégralement par (i) un apport en numéraire de trente-et-un millions cinq cent mille couronnes suédoises (SEK 31.500.000) (l'Apport en Numéraire), (ii) un apport en nature d'un montant total de cinquante-deux millions six cent soixante-huit mille six cent vingt-cinq couronnes suédoises (SEK 52.668.625) qui se compose (a) d'une créance d'un montant de trente et un millions cinq cent mille couronnes suèdoises (SEK 31.500.000) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance 1) et (b) d'une autre créance d'un montant de vingt et un millions cent soixante-huit mille six cent vingt-cinq couronnes suédoises (SEK 21.168.625) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance 2, et ensemble avec la Créance 1, les Créances).

L'apport de l'Apport en Numéraire et des Créances à la Société, d'un montant total de quatre-vingt-quatre millions cent soixante-huit mille six cent vingt-cinq couronnes suédoises (SEK 84.168.625) sera affectée de la manière suivante:

- (i) un montant de huit millions quatre cent seize mille huit cent soixante-deux couronnes suédoises (SEK 8.416.862) est affecté au compte de capital nominal rattaché au PESCs de classe A de la Société; et
- (ii) un montant de soixante-quinze millions sept cent cinquante-et-un mille sept cent soixante-trois couronnes suédoises (SEK 75.751.763) est affecté au Compte de Réserve de Prime d'Emission des PESCs rattaché au PESCs de classe A de la Société.

Le montant de l'Apport en Numéraire est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

L'estimation de l'apport des Créances est documentée par, entre autres, (i) le bilan intérimaire de l'Associé Unique daté du 10 octobre 2012, signé pour accord par la gérance de l'Associé Unique et (ii) un certificat daté du 10 octobre 2012 émis par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il ressort de ce certificat qu'à la date du certificat:

- "L'Associé Unique a des créances vis-à-vis de la Société d'un montant total de cinquante-deux millions six cent soixante-huit mille six cent vingt-cinq couronnes suédoises (SEK 52.668.625) (les Créances);
 - Les Créances sont indiquées sur le bilan ci-joint daté du 10 octobre 2012 (le Bilan);
- l'Associé Unique est le propriétaire des Créances, est l'unique titulaire des Créances, et peut librement disposer des Créances;
 - les Créances sont certaines, liquides et exigibles en date due sans pénalité aucune;
- sur base sur de principes comptables généralement acceptés, les Créances apportées à la Société conformément au Bilan ci-joint sont d'une valeur d'au moins égale à cinquante-deux millions six cent soixante-huit mille six cent vingt-cinq couronnes suédoises (SEK 52.668.625) et, depuis la date du Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;
- les Créances apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société et ne sont grevées d'aucune restriction, nantissement ou sureté limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;



- toutes les formalités de transfert du droit de propriété des Créances apportées à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et, suite à l'apport des Créances par l'Associé Unique à la Société, les Créances s'éteindront par voie de confusion tel que stipulé par l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois."

Ledit certificat ainsi qu'une copie du Bilan, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 5.2 et 5.3 des Statuts de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

" 5.2. Le capital social de la Société est aussi représenté par vingt-six millions huit cent vingt-six mille huit cent soixantedeux (26.826.862) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun, à savoir vingt-six millions sept cent trente-six mille huit cent soixante-deux (26.736.862) certificats de parts sociales privilégiées de classe A d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs de Classe A), dix mille (10.000) certificats de parts sociales privilégiées de classe B d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs de Classe B), dix mille (10.000) certificats de parts sociales privilégiées de classe C d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs de Classe C), dix mille (10.000) certificats de parts sociales privilégiées de classe D d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs de Classe D), dix mille (10.000) certificats de parts sociales privilégiées de classe E d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs de Classe E), dix mille (10.000) certificats de parts sociales privilégiées de classe F d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs de Classe F), dix mille (10.000) certificats de parts sociales privilégiées de classe G d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs de Classe G), dix mille (10.000) certificats de parts sociales privilégiées de classe H d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs de Classe H), dix mille (10.000) certificats de parts sociales privilégiées de classe I d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs de Classe I) et dix mille (10.000) certificats de parts sociales privilégiées de classe J d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacun (les PESCs de Classe J et ensemble avec les PESCs de Classe A, les PESCs de Classe B, les PESCs de Classe C, les PESCs de Classe D, les PESCs de Classe E, les PESCs de Classe F, les PESCs de Classe G, les PESCs de Classe H et les PESCs de Classe I, les PESCs et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales), rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESCs sont désignés ci-après, individuellement comme un Associé PESC et collectivement comme les Associés PESC. Le (s) Associé(s) Ordinaire(s) et le(s) Associé(s) PESC sont désigné(s) ci-après collectivement comme les Associés.

5.3. La totalité du capital social s'élève ainsi à vingt-sept millions vingt-six mille huit cent soixante-deux couronnes suédoises (SEK 27.026.862)."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des PESCs de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et autorise tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'isn-cription des PESCs de classe A nouvellement émis ainsi que les modifications sus-mentionnées dans le registre concerné de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à quatre mille sept cents Euros (EUR 4.700.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. SAUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48504. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138735/245.

(120182853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.



DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 570.173,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137844/10.

(120182895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Foncière Colbert Orco Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 82.185.

EXTRAIT

IL RESULTE D'UNE DECISION PRISE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 AOUT 2012 QUE SONT REELUS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR, LEURS MANDATS SE TERMINANT LORS DE L'ASSEM-BLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2016

- MADAME MARIE PAUL VAN WAELEM, née le 05.01.1950 à Uccle (B), demeurant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg
- MADAME MARIE JOSEPH RENDERS, née le 17.10.1948 à Halle (B), demeurant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg
 - FIDIGA S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B23598 avec siège social au 30 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, avec comme représentant permanent Mme Marie Joseph Renders, née le 17.10.1948 à Halle (B), avec adresse professionnelle au 11A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

QU'EST ELU AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES, EN REMPLACEMENT DE EWA REVISON S.A., SON MANDAT SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2016

- FIRELUX S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 84 589 avec siège social à L 9053 Ettelbruck, 45 Av. J.F. Kennedy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012137910/25.

(120182134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

De Blummeneck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4499 Limpach, 1, rue de Reckange.

R.C.S. Luxembourg B 132.882.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23/10/2012. Référence de publication: 2012137845/10. Signature.

(120182675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Deloitte Audit, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.895.

La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012137846/11.

(120181993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Gallo NPL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.428.

L'an deux mille douze, le douzième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FONSICAR S.A. SICAR, une société anonyme qualifiée de société d'investissement en capital à risque, régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.725, (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Giorgio BIANCHI, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 octobre 2012 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que FONSICAR S.A. SICAR, précitée est le seul et unique associé de la société à responsabilité limite de droit luxembourgeois Gallo NPL S. à r.l. enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169428, ayant son siège social sis au à L1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 juin 2012, publié au Mémorial C numéro 1733 du 10 juillet 2012.
- que le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune.
 - que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 5.965.340 (cinq millions neuf cent soixante-cinq mille trois cent quarante Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,(douze mille cinq cents Euros) à EUR 5.977.840 (cinq millions neuf cent soixante-dix-sept mille huit cent quarante Euros) par l'émission de 596.534 (cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cent trente-quatre) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.
- 2.- Souscription et libération de toutes les parts sociales nouvelles par FONSICAR S.A. SICAR par conversion d'une créance certaine liquide et exigible au profit de l'Associé Unique et à l'encontre de la Société.
 - 3.- Modification en conséquence de l'article 5 § 1 des statuts de la Société.
 - 4.- Divers

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première et deuxième résolutions:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 5.965.340 (cinq millions neuf cent soixante-cinq mille trois cent quarante Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents Euros) à EUR 5.977.840 (cinq millions neuf cent soixante-dix-sept mille huit cent quarante Euros) par l'émission de 596.534 (cinq cent quatre-vingt-seize mille cinq cent trente-quatre) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune), libérées intégralement par un apport en nature comme suit:

1) Description de l'apport

Une créance liquide, certaine et immédiatement exigible de EUR 5.965.340 (CINQ MILLIONS NEUF CENT SOIXAN-TE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE EUROS) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (la "Créance").

2) Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été donnée au notaire instrumentant par un bilan comptable de la Société arrêté au 12 octobre 2012 ainsi que deux certificats respectivement émis par les l'Associé Unique et par les gérants de la Société.



Evaluation de l'apport

La valeur de l'apport en nature est estimée à EUR 5.965.340 (cinq millions neuf cent soixante-cinq mille trois cent quarante Euros).

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- il détient une créance d'une valeur de EUR 5.965.340 (cinq millions neuf cent soixante-cinq mille trois cent quarante Euros) à l'encontre de la Société;
- ladite créance apportée est incessible et n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique n'a le droit d'acquérir ladite créance;
- ladite créance apportée est actuellement liquide, certaine, et immédiatement exigible pour un montant de EUR 5.965.340 (cinq millions neuf cent soixante-cinq mille trois cent quarante Euros) à l'encontre de la Société.

Rapport du conseil de gérance de la Société

Le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 12 octobre 2012, annexé aux présentes, atteste que les gérants marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les Associés décident de modifier l'article 5§1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5§1. Le capital social est fixé à EUR 5.977.840 (cinq millions neuf cent soixante-dix-sept mille huit cent quarante Euros) représenté par 597.784 (cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ trois mile six cents Euros (EUR 3.600).

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, es qualité qu'il agit, cette personne a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Giorgio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 octobre 2012. LAC / 2012 / 49447. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140132/87.

(120185419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Market Development International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1139 Luxembourg, 67, rue des Sept Arpents.

R.C.S. Luxembourg B 18.489.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138104/9.

(120182025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck